



Institut des Sciences sociales du Politique / GAPP

Unité Mixte de Recherche 8166

CNRS – Ecole Normale Supérieure de Cachan – Université Paris X Nanterre

Appel à communications pour le colloque :

Action publique et mobilisations

face aux populations mobiles « indésirables »

mardi 3 juin 2008, École Normale Supérieure de Cachan

« Marginaux » par bien des aspects, un certain nombre de groupes sociaux sont pourtant depuis quelques années sur le devant de la scène médiatique et au cœur de l'agenda politique en France : SDF, gens du voyage, prostituées, adeptes des rave-parties, squatteurs... Quelles que soient les différences entre ces groupes, ceux-ci possèdent pourtant des caractéristiques communes (outre la marginalité) : leur rapport au territoire est aléatoire, précaire ; et surtout, ils suscitent de façon quasi-unanime le rejet sur leur passage (parmi les populations locales) en raison de nuisances réelles ou supposées. Or, si la science politique a parfois étudié ces groupes, c'est plutôt sous l'angle de leurs éventuelles mobilisations (Mathieu, 2001 ; Mouchard, 2002). En revanche, on connaît peu les formes que prennent les réactions des populations qui vivent à proximité de ceux-ci. On manque également d'analyses à propos des politiques publiques qui ont ces groupes pour cible.

Ce sont ces manques que ce colloque entend combler. Sur ces deux plans, en effet, l'étude de ces populations et des interactions qu'elles provoquent nous semble particulièrement fécondes, tant pour la sociologie de l'action collective et des mouvements sociaux que pour l'analyse des politiques publiques.

1. La gestion publique du territoire mise à l'épreuve

Une première série de questions concerne ainsi la gestion publique de ces populations que l'on qualifiera, faute de mieux, de mobiles. Pour le dire autrement, le rapport au territoire de ces groupes est pour le moins incertain, précaire, et donc problématique – en tout cas pour les autorités politiques. Certains ne correspondent pas à la définition classique d'un habitant, tels les SDF et les gens du voyage, dont la « résidence » est mouvante (même s'ils peuvent parfois « habiter » des lieux pour une certaine durée) – ce qui peut restreindre l'accès à la citoyenneté et au droit. Pour d'autres, la précarité de leur présence dans un lieu résulte de la recherche de clandestinité ou en tout cas de discrétion, en raison de l'illégalité de leurs pratiques et / ou de la réprobation morale qu'elles suscitent (squat, prostitution, rave-parties).

Il s'agit d'examiner les problèmes que posent ces groupes aux autorités politiques à l'aune des évolutions contemporaines de la *gestion publique du territoire*. Depuis le modèle de la « régulation croisée » (Crozier, Thoenig, 1976), qui caractérisait les relations entre l'État et les collectivités locales dans la France des années 1970, l'action publique a connu de profonds bouleversements, au premier rang desquels une tendance à la territorialisation : espace de traitement des problèmes, le territoire pertinent d'une politique ne coïncide plus nécessairement avec les catégories et découpages administratifs traditionnels (Duran, 1999). La gestion de ces populations mobiles « indésirables » est-elle une bonne illustration de ces mutations de l'action publique ? N'assiste-t-on pas, au contraire, à un « jeu du ping-pong » (Damon, 2002) qui consiste surtout à déplacer le problème (en l'occurrence le groupe en question) chez le voisin ?

Plus généralement, comment caractériser les relations entre État et collectivités locales d'une part, et entre ministères et préfetures d'autre part, dans la gestion de ces populations ? Par exemple, les élus locaux, qui sont souvent en première ligne et qui se font parfois le porte-voix de leurs administrés mécontents, semblent en effet partagés entre une demande d'État et le refus d'une intervention étatique trop contraignante. Dans ce contexte, quels sont les moyens d'action utilisés par les autorités politiques face à ces groupes et aux réactions qu'ils suscitent ? Le recours au droit peut en effet favoriser l'accueil (loi Besson qui impose aux agglomérations une aire d'accueil pour les gens du voyage) comme la répression (Loi sur la Sécurité Intérieure qui vise entre autres la mendicité agressive, les prostituées...). À quelles conditions fait-on usage du recours à la force publique contre ces groupes « indésirables » ?

2. Retour sur le syndrome NIMBY

La seconde série de questions concerne les réactions de rejet que déclenchent ces populations et leur impact sur les politiques publiques destinées à accueillir ces groupes. Apparue aux États-Unis à la fin des années 1960, le phénomène NIMBY (*Not In My Backyard*), qui caractérisait initialement l'opposition des riverains à l'implantation d'équipements polluants, s'applique désormais à de nombreux projets imposés dans l'intérêt général mais considérés comme porteurs de nuisances (Dear, 1992 ; Trom, 1999). Si les tracés d'autoroutes ou les déchetteries font l'objet d'opposition massive de la part des résidents, la défense de la « nature », de son quartier ou de son chez-soi prend une autre dimension quand il s'agit d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, de tentes de SDF, de rave-parties... Le souci écologique affiché est souvent le masque du rejet de groupes largement stigmatisés dans l'opinion publique. D'autres arguments sont aussi fréquemment évoqués : trouble à l'ordre public, atteinte à la sécurité des personnes et des biens, voire dévalorisation du patrimoine... Quelle est leur validité empirique ? Correspondent-ils à des risques réels ?

Plus fondamentalement, pourquoi cette « hospitalité », même organisée et légitimée par le droit, apparaît-elle souvent injuste et intolérable aux yeux des riverains (Gotman, 2004) ? Qui participe à ce type de mobilisations et au nom de quelles valeurs ? Les mobilisations contre les infrastructures de transport ont ainsi pu être analysées comme un renouveau de la citoyenneté (Catherin, 2000 ; Sauvée, 2000) ; dans quelle mesure peut-on transposer cette idée dans le cas de luttes contre la présence de populations « indésirables » ?

D'autre part, quelles sont les réactions des élus locaux face à ces mobilisations ? Ces dernières ne constituent-elles pas pour les maires un prétexte commode pour ne pas agir et pour « préserver » leurs communes ? À l'inverse, comment contourner cet obstacle pour les élus qui acceptent de « jouer le jeu » ? Dans ce cas, quels sont les arguments invoqués pour justifier l'accueil de groupes « indésirables » vis-à-vis de la population locale ? Plus généralement, comment caractériser les relations entre les riverains, les élus locaux et l'État ?

Propositions de communication

De manière générale, l'objectif de ce colloque est de faire *dialoguer* les spécialistes de l'action publique territoriale et ceux de la sociologie de la protestation collective. Les propositions attendues s'inscriront donc dans un des deux axes évoqués, si possible dans les deux. Elles devront également s'appuyer sur l'analyse de données empiriques.

Les propositions de communication, sous la forme d'un résumé de 3000 signes maximum, sont à envoyer avant le 15 février 2008 à : marie.bidet@isp.ens-cachan.fr et loiclafargue@yahoo.fr

Elles seront évaluées par le *comité scientifique* composé de :

- Marie BIDEET (Doctorante à l'Institut des Sciences sociales du Politique)
- Patrice DURAN (Professeur, ENS Cachan)
- Loïc LAFARGUE de GRANGENEUVE (Chercheur associé à l'ISP)
- Lilian MATHIEU (Chargé de recherche au CNRS, Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne).

Références bibliographiques

CATHERIN Véronique, *La contestation des grands projets publics. Analyse microsociologique de la mobilisation des citoyens*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2000.

CROZIER Michel, THOENIG Jean-Claude, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, 16 (1), janvier-mars 1976, pp. 3-32.

DAMON Julien, *La question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, PUF, 2002.

DEAR Michael, « Understanding and Overcoming the NIMBY Syndrome », *Journal of the American Planning Association*, 58 (3), 1992, pp. 288-300.

DURAN Patrice, *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, 1999.

GOTMAN Anne (dir.), *Ville et hospitalité : les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.

MATHIEU Lilian, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001.

MOUCHARD Daniel, « Les mobilisations des "sans" dans la France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme "autolimité" ? », *Revue Française de Science Politique*, 52 (4), 2002, pp. 425-447.

SAUVÉE Stéphanie, *Mobilisation contre les infrastructures d'intérêt général. Cas du projet TGV Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2000.

TROM Danny, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante », *Revue française de science politique*, 49 (1), février 1999, pp. 31-50.